

Nbr conseillers : 13
En exercice : 13
Présents : 7+1 pouvoir
Votants : 8



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre le six du mois de juillet à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Annick FLACHER

Présents : FLACHER Annick, BLANC Emilie, NAVEZ Marie-Louise, GIRAUD Jean, DUPINAY Pierre, CANET Véronique, Yves GRANGE

Excusés : GERY Jacques, LIMONE Julien, Muriel ROUCHOUSE, BARDY Benoît

Absents : CLUZEL Anthony, DEGAND Nathalie

Pouvoir : GERY Jacques à FLACHER Annick

Secrétaire de séance : GIRAUD Jean

N° 26 060924 **OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2343-1 ;

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public du SGC Loire Sud à Firminy et portant sur l'année 2023 ;

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par le comptable public dans les délais légaux et réglementaires ;

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement ;

Considérant, dans un souci de bonne gestion, qu'il est inutile de faire figurer en report des sommes qui ne pourront être recouvrées

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

Par **8 voix pour** **0 voix contre**

*ACCEPTÉ d'admettre en non-valeur les sommes figurant sur l'état joint dressé par le SGC Loire Sud et s'élevant à la somme de 9.70 €

* DIT que les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances sont prévus au budget de l'exercice en cours

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus

Le Secrétaire de séance
J. GIRAUD



Le Maire
A. FLACHER